

AVIS PUBLIC

Est par la présente donné par le soussigné, directeur général et secrétairetrésorier de la municipalité régionale de comté (MRC) des Basques que lors de la séance ordinaire du Conseil de la MRC des Basques qui s'est tenue le 19 juin 2019, a été adopté le règlement no 268 ayant pour titre « Règlement de contrôle intérimaire no 268 modifiant le Règlement de contrôle intérimaire no 135 ». Le règlement entre en vigueur selon la Loi.

Copie dudit règlement peut être consultée au bureau du soussigné, au 400-2 rue Jean-Rioux à Trois-Pistoles.

Donné à Trois-Pistoles ce 5^e jour du mois de décembre 2019.

Claude Dahl, Directeur général et secrétaire-trésorier MRC des Basques